

ARRETE N° 2024-388-81 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Entrepreneuriat et management de projets Management des PME et entrepreneuriat 2ème année

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ; Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre

2020:

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| Domaine | Droit, Economie, Gestion |
|---------|--|
| Master | Année : 2ème année Mention : Entrepreneuriat et management de projets |
| | Parcours-type : Management des PME et entrepreneuriat |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame la Présidente Madame Maria PEREZ

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Anaïg LEROUX
- Monsieur Bernard QUINIO
- Monsieur Michel LEROY

ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique, Madame la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 09 décembre 2024

Pour la Présidente, et par délégation, Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, Meglena JELEVA

July



ARRETE N° 2024-388-82 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Entrepreneuriat et management de projets Management franco-allemand des PME et Entrepreneuriat 1ère année

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ; Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| Domaine | Droit, Economie, Gestion | |
|---------|--|--|
| Master | Année : 1ère année Mention : Entrepreneuriat et management de projets | |
| | Parcours-type: Management franco-allemand des PME et Entrepreneuriat | |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur le Président Monsieur Bernd ZIELINSKI

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Franziska FLUCKE
- Madame Anja AHNER

ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique, Monsieur le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 09 décembre 2024

Pour la Présidente, et par délégation, Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Muly



ARRETE N° 2024-388-83 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Entrepreneuriat et management de projets Management franco-allemand des PME et Entrepreneuriat 2ème année

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ; Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre

2020;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| Domaine | Droit, Economie, Gestion | |
|---------|--|--|
| Master | Année : 2ème année | |
| | Mention : Entrepreneuriat et management de projets | |
| | Parcours-type: Management franco-allemand des PME et Entrepreneuriat | |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur le Président Monsieur Bernd ZIELINSKI

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Franziska FLUCKE
- Madame Anja AHNER

ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique, Monsieur le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 09 décembre 2024

Pour la Présidente, et par délégation, Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,



ARRETE N° 2024-388-84 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Finance Banque Finance Assurance - Ingénieur d'affaires 1ère année

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ;
- Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre
- Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
- Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| Domaine | Droit, Economie, Gestion | |
|---------|---|--|
| Master | Année : 1ère année | |
| | Mention : Finance Parcours-type : Banque Finance Assurance - Ingénieur d'affaires | |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur le Président Monsieur Didier FOLUS

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Aya NASREDDINE
- Madame Céline BARREDY
- Monsieur Emmanuel BOUTRON

ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique, Monsieur le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Fait a Nanterre, le 09 décembre 2024

Pour la Présidente, et par délégation,

Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,



ARRETE N° 2024-388-85 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Finance Banque Finance Assurance - Ingénieur d'affaires 2ème année

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| Domaine | Droit, Economie, Gestion |
|---------|---|
| Master | Année : 2ème année |
| | Mention : Finance |
| | Parcours-type : Banque Finance Assurance - Ingénieur d'affaires |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur le Président Monsieur Didier FOLUS

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Aya NASREDDINE
- Madame Céline BARREDY
- Monsieur Emmanuel BOUTRON

ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique, Monsieur le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 09 décembre 2024

Pour la Présidente, et par délégation,

Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,



ARRETE N° 2024-388-86 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Finance Finance d'entreprise 1ère année

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ;
- Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre
- Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
- Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| Domaine | Droit, Economie, Gestion |
|---------|--------------------------------------|
| Master | Année : 1ère année |
| | Mention: Finance |
| | Parcours-type : Finance d'entreprise |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur le Président Monsieur Didier FOLUS

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Aya NASREDDINE
- Monsieur Emmanuel BOUTRON
- Madame Céline BARREDY

ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique, Monsieur le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 09 décembre 2024 Pour la Présidente, et par délégation,

Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et

de la Vie Universitaire,



ARRETE N° 2024-388-87 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Finance Finance d'entreprise 2ème année

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| Domaine | Droit, Economie, Gestion | |
|---------|-------------------------------------|--|
| Master | Année : 2ème année | |
| | Mention: Finance | |
| | Parcours-type: Finance d'entreprise | |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur le Président Monsieur Emmanuel BOUTRON

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Aya NASREDDINE
- Monsieur Didier FOLUS
- Madame Céline BARREDY

ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique, Monsieur le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 09 décembre 2024

Pour la Présidente et par délégation,

Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,



ARRETE N° 2024-388-88 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Finance Financement de Projets, financements structurés 1ère année

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| Domaine | Droit, Economie, Gestion |
|---------|---|
| Master | Année : 1ère année |
| | Mention: Finance |
| | Parcours-type : Financement de Projets, financements structurés |
| | |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur le Président Monsieur Didier FOLUS

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Aya NASREDDINE
- Monsieur Emmanuel BOUTRON
- Madame Céline BARREDY

ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique, Monsieur le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 09 décembre 2024

Pour la Présidente, et par délégation,

Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et

de la Vie Universitaire,



ARRETE N° 2024-388-89 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Finance Financement de Projets, financements structurés 2ème année

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| Domaine | Droit, Economie, Gestion |
|---------|---|
| Master | Année : 2ème année |
| | Mention: Finance |
| | Parcours-type : Financement de Projets, financements structurés |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur le Président Monsieur Didier FOLUS

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Aya NASREDDINE
- Monsieur Emmanuel BOUTRON
- Madame Céline BARREDY

ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique, Monsieur le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 09 décembre 2024

Pour la Présidente, et par délégation,

Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,



ARRETE N° 2024-388-90 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Finance Manager en assurance 1ère année

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| Domaine | Droit, Economie, Gestion | |
|---------|--------------------------------------|--|
| Master | Année : 1ère année | |
| | Mention: Finance | |
| | Parcours-type : Manager en assurance | |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur le Président Monsieur Didier FOLUS

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Aya NASREDDINE
- Monsieur Emmanuel BOUTRON
- Madame Céline BARREDY

ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique, Monsieur le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Manterre le 09 décembre 2024

Pour la Présidente, et par délégation,

Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et

de la Vie Universitaire,



ARRETE N° 2024-388-91 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Finance Manager en assurance 2ème année

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| Domaine | Droit, Economie, Gestion | |
|---------|--------------------------------------|--|
| Master | Année : 2ème année | |
| | Mention: Finance | |
| | Parcours-type : Manager en assurance | |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur le Président Monsieur Didier FOLUS

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Aya NASREDDINE
- Monsieur Emmanuel BOUTRON
- Madame Céline BARREDY

ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique, Monsieur le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 09 décembre 2024

Pour la Présidente, et par délégation,

Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,



ARRETE N° 2024-388-92 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Finance Management de l'immobilier 1ère année

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ; Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| Domaine | Droit, Economie, Gestion |
|---------|--|
| Master | Année : 1ère année |
| | Mention: Finance |
| | Parcours-type : Management de l'immobilier |
| | |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur le Président Monsieur Didier FOLUS

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Aya NASREDDINE
- Monsieur Emmanuel BOUTRON
- Madame Céline BARREDY

ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique, Monsieur le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 09 décembre 2024

Pour la Présidente, et par délégation,

Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,



ARRETE N° 2024-388-93 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Finance Management de l'immobilier 2ème année

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ; Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| Domaine | Droit, Economie, Gestion |
|---------|---|
| Master | Année : 2ème année Mention : Finance Parcours-type : Management de l'immobilier |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame la Présidente Madame Aya NASREDDINE

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Emmanuel BOUTRON
- Madame Céline BARREDY
- Monsieur Didier FOLUS

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique, Madame la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 09 décembre 2024

Pour la Présidente, et par délégation,

Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,



ARRETE N° 2024-388-94 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Gestion de production, logistique, achats Lean management 1ère année

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| Domaine | Droit, Economie, Gestion |
|---------|---|
| Master | Année : 1ère année |
| | Mention : Gestion de production, logistique, achats |
| | Parcours-type : Lean management |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame la Présidente Madame Asma RAKIZ

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Thierry FOUQUE
- Monsieur Vincent COURTOIS

ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique, Madame la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 09 décembre 2024

Pour la Présidente, et par délégation,

Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,



ARRETE N° 2024-388-95 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Gestion de production, logistique, achats Lean management 2ème année

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ; Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| Domaine | Droit, Economie, Gestion |
|---------|---|
| Master | Année : 2ème année |
| | Mention : Gestion de production, logistique, achats |
| | Parcours-type : Lean management |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur le Président Monsieur Thierry FOUQUE

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Vincent COURTOIS
- Madame Asma RAKIZ

ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique, Monsieur le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 09 décembre 2024

Pour la Présidente, et par délégation, Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et

de la Vie Universitaire,



ARRETE N° 2024-388-96 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Gestion de production, logistique, achats Performance de la supply chain 1ère année

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| ily des examei | |
|----------------|---|
| Domaine | Droit, Economie, Gestion |
| Master | Année : 1ère année Mention : Gestion de production, logistique, achats Parcours-type : Performance de la supply chain |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame la Présidente Madame Thrycia TITE

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Thierry FOUQUE
- Monsieur Patrick SIMON

ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique, Madame la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 09 décembre 2024

Pour la Présidente, et par délégation, Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,



ARRETE N° 2024-388-97 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Gestion de production, logistique, achats Performance de la supply chain 2ème année

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ; Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| Domaine | Droit, Economie, Gestion | |
|---------|---|--|
| Master | Année : 2ème année | |
| | Mention : Gestion de production, logistique, achats | |
| | Parcours-type : Performance de la supply chain | |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame la Présidente Madame Thrycia TITE

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Thierry FOUQUE
- Monsieur Antoine HARFOUCHE

ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique, Madame la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ait à Nanterre, le 09 décembre 2024

Pour la Présidente et par délégation,

Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,



ARRETE N° 2024-388-98 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Gestion des ressources humaines Gestion stratégique des ressources humaines et Numérique 1ère année

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| Domaine | Droit, Economie, Gestion | |
|---------|--|--|
| Master | Année : 1ère année | |
| | Mention : Gestion des ressources humaines | |
| | Parcours-type : Gestion stratégique des ressources humaines et Numérique | |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame la Présidente Madame Marie-Aude ABID-DUPONT

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Anaig LEROUX
- Monsieur Eric PEZET

ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique, Madame la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 09 décembre 2024

Pour la Présidente, et par délégation,

Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,



ARRETE N° 2024-388-99 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Gestion des ressources humaines Gestion stratégique des ressources humaines et Numérique 2ème année

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ; Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre

2020: Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| Domaine | Droit, Economie, Gestion | |
|---------|--|--|
| Master | Année : 2ème année | |
| | Mention : Gestion des ressources humaines | |
| | Parcours-type : Gestion stratégique des ressources humaines et Numérique | |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur le Président Monsieur Eric PEZET

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Anaïg LEROUX
- Madame Marie-Aude ABID-DUPONT

ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique, Monsieur le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

airà Nahterre, le 09 décembre 2024

Pour la Présidente, et par délégation,

Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,



ARRETE N° 2024-388-100 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Management Conseil et recherche en management 1ère année

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| Domaine | Droit, Economie, Gestion | |
|---------|--|--|
| Master | Année : 1ère année | |
| | Mention: Management | |
| | Parcours-type : Conseil et recherche en management | |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur le Président Monsieur Yoan BAZIN

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Geneviève MUSCA
- Monsieur Eric PEZET

ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique, Monsieur le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 09 décembre 2024

e Paris Pour la Présidente, et par délégation,

Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,



ARRETE N° 2024-388-101 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Management Conseil et recherche en management 2ème année

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| Domaine | Droit, Economie, Gestion | |
|---------|--|--|
| Master | Année : 2ème année | |
| | Mention: Management | |
| | Parcours-type : Conseil et recherche en management | |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame la Présidente Madame Geneviève MUSCA

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Eric PEZET
- Monsieur Yoan BAZIN

ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique, Madame la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 09 décembre 2024

Pour la Présidente, et par délégation, Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,



ARRETE N° 2024-388-102 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Management stratégique Management stratégique international 1ère année

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| Domaine | Droit, Economie, Gestion | |
|---------|--|--|
| Master | Année : 1ère année | |
| | Mention : Management stratégique | |
| | Parcours-type : Management stratégique international | |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame la Présidente Madame Gilda SIMONI

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Patrick SIMON
- Madame Audrey GRIGNON

ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique, Madame la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 09 décembre 2024

Pour la Présidente, et par délégation,

Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,



ARRETE N° 2024-388-103 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Management stratégique Management stratégique international 2ème année

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| Domaine | Droit, Economie, Gestion | |
|---------|--|--|
| Master | Année : 2ème année | |
| | Mention : Management stratégique | |
| | Parcours-type : Management stratégique international | |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame la Présidente Madame Gilda SIMONI

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Patrick SIMON
- Madame Audrey GRIGNON

ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique, Madame la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 09 décembre 2024

Pour la Présidente, et par délégation,

Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,



ARRETE N° 2024-388-104 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Management stratégique Management stratégique international en apprentissage 1ère année

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ; Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| Ty dos exames | Is organises on 202 . Cootion |
|---------------|---|
| Domaine | Droit, Economie, Gestion |
| Master | Année : 1ère année Mention : Management stratégique Parcours-type : Management stratégique international en apprentissage |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur le Président Monsieur Patrick SIMON

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Gilda SIMONI
- Madame Audrey GRIGNON

ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique, Monsieur le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Prair a Nanterre, le 09 décembre 2024

Pour la Présidente, et par délégation, Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Meglena JEŁĘVA



ARRETE N° 2024-388-105 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Management stratégique Management stratégique international en apprentissage 2ème année

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ; Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| Domaine | Droit, Economie, Gestion |
|---------|--|
| Master | Année : 2ème année |
| | Mention : Management stratégique Parcours-type : Management stratégique international en apprentissage |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur le Président Monsieur Patrick SIMON

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Gilda SIMONI
- Madame Audrey GRIGNON

ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique, Monsieur le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ait a Nanterre, le 09 décembre 2024

Pour la Présidente, et par délégation,

Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,



ARRETE N° 2024-388-106 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Management stratégique International strategic management 1ère année

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ; Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| Domaine | Droit, Economie, Gestion |
|---------|---|
| Master | Année : 1ère année |
| | Mention : Management stratégique |
| | Parcours-type: International strategic management |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame la Présidente Madame Audrey GRIGNON

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Marie-Aline ROULE
- Madame Manel BENZERAFA ALILAT

ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique, Madame la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 09 décembre 2024

Pour la Presidente, et par délégation,

Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et

de la Vie Universitaire



ARRETE N° 2024-388-107 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Management stratégique International strategic management 2ème année

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020:

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| Domaine | Droit, Economie, Gestion |
|---------|--|
| Master | Année : 2ème année Mention : Management stratégique Parcours-type : International strategic management |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame la Présidente Madame Audrey GRIGNON

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Marie-Aline ROULE
- Madame Manel BENZERAFA ALILAT

ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique, Madame la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 09 décembre 2024

Pour la Présidente, et par délégation,

Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire



ARRETE N° 2024-388-109 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Marketing, vente Marketing opérationnel international 1ère année

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ; Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 :

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| Domaine | Droit, Economie, Gestion |
|---------|--|
| Master | Année : 1ère année |
| | Mention: Marketing, vente |
| | Parcours-type : Marketing opérationnel international |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame la Présidente Madame Fanny POUJOL

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Sinda AGREBI
- Madame Valérie SOL DOURDIN

_

_

ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique, Madame la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 09 décembre 2024

Pour la Présidente, et par délégation,

Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et

de la Vie Universitaire,



ARRETE N° 2024-388-110 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Marketing, vente Marketing opérationnel international 2ème année

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;

- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ;
- Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 :
- Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
- Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| Domaine | Droit, Economie, Gestion |
|---------|--|
| Master | Année : 2ème année |
| | Mention: Marketing, vente |
| | Parcours-type : Marketing opérationnel international |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame la Présidente Madame Fanny POUJOL

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Valérie SOL DOURDIN
- Madame Béatrice BELLINI

ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique, Madame la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 09 décembre 2024

Pour la Présidente, et par délégation,

Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et

de la Vie Universitaire,



ARRETE N° 2024-388-111 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Marketing, vente Marketing opérationnel international en apprentissage 1ère année

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| Domaine | Droit, Economie, Gestion |
|---------|---|
| Master | Année : 1ère année |
| | Mention: Marketing, vente |
| | Parcours-type : Marketing opérationnel international en apprentissage |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame la Présidente Madame Sinda AGREBI

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Fanny POUJOL
- Madame Béatrice BELLINI

ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique, Madame la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 09 décembre 2024

our la Présidente, et par délégation,

Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,



ARRETE N° 2024-388-112 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Marketing, vente Marketing opérationnel international en apprentissage 2ème année

La Présidente de l'Université Paris Nanterre.

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s.; L.712-2; D.611-1 et s.; D.612-33 et s.; D.613-1 et s.;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ; Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| Domaine | Droit, Economie, Gestion |
|---------|---|
| Master | Année : 2ème année Mention : Marketing, vente |
| | Parcours-type : Marketing opérationnel international en apprentissage |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame la Présidente Madame Béatrice BELLINI

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Fanny POUJOL
- Madame Sinda AGREBI
- _

ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique, Madame la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 09 décembre 2024

Pour la Présidente, et par délégation, Madame la Vice-Prèsidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire Meglena JELEVA



ARRETE N° 2024-388-113 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Innovation, entreprise et société 1ère année

La Présidente de l'Université Paris Nanterre.

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s.; L.712-2; D.611-1 et s.; D.612-33 et s.; D.613-1 et s.;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| Domaine | Droit, Economie, Gestion |
|---------|---|
| Master | Année : 1ère année |
| | Mention : Innovation, entreprise et société |
| | Parcours-type : |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur le Président Monsieur Marc BAUDRY

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Sana BEN HAMIDA
- Monsieur Jean-François-PRADAT-PEYRE
- -

ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique, Monsieur le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 09 décembre 2024

Pour la Présidente, et par délégation,

Madame la Vice-Presidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,



ARRETE N° 2024-388-114 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Innovation, entreprise et société 2ème année

La Présidente de l'Université Paris Nanterre.

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s.; L.712-2; D.611-1 et s.; D.612-33 et s.; D.613-1 et s.;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, dans sa version modifiée par l'arrêté du 30 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master dans sa dernière version modifiée par l'arrêté du 6 juillet 2017 ; Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| Domaine | Droit, Economie, Gestion |
|---------|--|
| Master | Année : 2ème année Mention : Innovation, entreprise et société Parcours-type : |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur le Président Monsieur Marc BAUDRY

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Sana BEN HAMIDA
- Monsieur Jean-François-PRADAT-PEYRE

ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique, Monsieur le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre le 09 décembre 2024

Pour la Présidente, et par délégation,

Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et

de la Vie Universitaire,



ARRETE N° 2024-388-115 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Carrière Junior

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| iry des examens | s organises en 2021 2020, | |
|-------------------------|----------------------------|--|
| Domaine | Droit, Economie, Gestion | |
| Diplôme d'université | Intitulé : Carrière Junior | |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur le Président Olivier RENAULT

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur Benjamin MONNERY
- Monsieur Remy ODDOU

ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique , Monsieur le Président et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 09 décembre 2024

Pour la Présidente, et par délégation,

Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la

Vie Universitaire,



ARRETE N° 2024-388-116 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS Diplôme Etudiant Entrepreneur

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 16 septembre 2024 ;

ARRETE

ARTICLE 1:

Le jury des examens organisés en 2024-2025, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

| ary des exameric | |
|-------------------------|--|
| Domaine | Droit, Economie, Gestion |
| Diplôme d'université | Intitulé : Diplôme Etudiant Entrepreneur |

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur le Président Michel LEROY

assisté(e) des assesseurs :

- Madame Maria PEREZ
- Monsieur Jean-Jacques JAULT

ARTICLE 2:

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3:

Mesdames et Messieurs le Directeur de l'UFR Sciences Économiques, Gestion, Mathématique, Informatique , Monsieur le Président et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 09 décembre 2024

Pour la Présidente, et par délégation,

Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la

Vie Universitaire,